



Nations Unies

**Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Rapport du Comité exécutif
du Programme du Haut
Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Cinquante-deuxième session
(1-5 octobre 2001)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-sixième session
Supplément N° 12A (A/56/12/Add.1)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-sixième session
Supplément N° 12A (A/56/12/Add.1)

**Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Rapport du Comité exécutif
du Programme du Haut
Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Cinquante-deuxième session
(1-5 octobre 2001)**



Nations Unies • New York, 2001

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est paru en tant que *Supplément No 12 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session (A/56/12)*.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–17	1
A. Ouverture de la session	1–5	1
B. Élection des membres du Bureau	6	1
C. Représentation aux travaux du Comité	7–12	1
D. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	13	2
E. Déclaration liminaire du Président du Comité exécutif	14–17	2
II. Travaux de la cinquante-deuxième session	18–21	3
III. Décisions et conclusions du Comité exécutif	22–29	4
A. Conclusion sur la protection internationale	22	4
B. Conclusion sur l'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile	23	5
C. Conclusion sur le suivi de la Conférence de Genève de 1996 sur les problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, de la migration et de l'asile	24	7
D. Décision sur les questions relatives à l'administration, aux finances et au programme	25	8
E. Décision sur les Principes directeurs concernant les activités supplémentaires	26	9
F. Décision sur le programme de travail du Comité permanent en 2002	27	10
G. Décision sur l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Comité exécutif	28	10
H. Décision sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2001-2002	29	11
 Annexes		
I. Décisions et conclusions adoptées par le Comité permanent en 2001		12
II. Déclaration liminaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à la cinquante-deuxième session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire		13
III. Résumé du Président sur le débat général		23

I. Introduction

A. Ouverture de la session

1. Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a tenu sa cinquante-deuxième session au Palais des Nations à Genève, du 1er au 5 octobre 2001. La session est ouverte par le Président sortant, S. E. l'Ambassadeur Ali Khorram (République islamique d'Iran).

2. L'Ambassadeur Khorram rend hommage au Haut Commissaire pour ses initiatives utiles depuis sa prise de fonctions, notant que l'année écoulée a été une année de transition avec de nouvelles nominations au sein de l'équipe directionnelle.

3. Il rappelle que ses principales priorités au début de son mandat ont comporté deux volets. Il s'est efforcé d'encourager et de renforcer le dialogue entre les pays hôtes et les pays donateurs afin de favoriser la compréhension mutuelle et de rassurer les pays hôtes, en leur disant qu'ils n'étaient pas les seuls à tenter d'honorer leurs engagements au nom de la communauté internationale. Au cours de l'année, il s'est adressé aux Consultations intergouvernementales (IGC) en tant que Président du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire, appelant l'attention sur la nécessité d'une stratégie globale pour s'attaquer aux causes profondes de la problématique des réfugiés et des déplacements. Son autre priorité a porté sur la sécurité du personnel, au sujet de laquelle des discussions constructives ont eu lieu. La vigilance constante de toutes les parties concernées, y compris le Comité, est toujours nécessaire.

4. Le Président sortant note avec satisfaction que l'année écoulée a été fructueuse, avec l'adoption de 10 décisions et conclusions lors de la cinquante et unième session. Elles incluent une décision sur la Conférence d'annonce des contributions et une autre sur l'organisation d'une Journée mondiale des réfugiés, approuvée par l'Assemblée générale à New York et mise en oeuvre au cours de l'année. Le processus des Consultations mondiales sur la protection internationale a été lancé et se poursuivra en 2002. Le Comité exécutif a également joué un rôle plus actif concernant le programme et le financement et a été tenu régulièrement informé des Actions 1, 2 et 3. Dans ce contexte, il a échangé des vues avec le Haut Commissaire sur un certain nombre de questions,

insistant en particulier sur la nécessité de mesures visant à renforcer le rôle des pays hôtes en développement dans le processus décisionnel. Il a également réitéré l'importance du renforcement de la solidarité internationale et du partage de la charge afin de fournir une assistance et des ressources financières plus importantes au HCR.

5. En conclusion, le Président sortant rappelle l'expérience enrichissante et stimulante acquise au cours de son mandat, y compris les visites aux camps de réfugiés en Thaïlande et dans le Caucase.

B. Élection des membres du Bureau

6. En vertu de l'article 10 du Règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après :

Président : S. E. l'Ambassadeur
Johan Molander (Suède)

Vice-Président : S. E. l'Ambassadeur
Fisseha Yimer Aboye (Éthiopie)

Rapporteur : M. Hajime Kishimori (Japon)

C. Représentation aux travaux du Comité

7. Les pays membres du Comité indiqués ci-dessous étaient représentés à la session :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Liban, Madagascar, Maroc, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République démocratique du Congo, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Venezuela.

8. Les gouvernements des États suivants étaient représentés par des observateurs :

Afghanistan, Albanie, Angola, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Bolivie,

Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Chypre, Congo, Croatie, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Émirats arabes unis, Érythrée, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Iraq, Indonésie, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Mauritanie, Monaco, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Panama, Pérou, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République populaire démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Saint-Marin, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Swaziland, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

9. La Palestine était représentée en tant qu'observatrice.

10. Le Conseil de l'Europe, le Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Ligue des États arabes, l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Ordre souverain de Malte étaient représentés par des observateurs.

11. Le système des Nations Unies était représenté par les instances suivantes :

Office des Nations Unies à Genève (ONUG), Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Programme alimentaire mondial (PAM), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Bureau international du Travail

(BIT), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

12. Quelque 67 organisations non gouvernementales étaient représentées à la session.

D. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

13. Le Comité exécutif a adopté par consensus l'ordre du jour suivant (A/AC.96/955) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
4. Déclaration du Haut Commissaire.
5. Rapport sur les travaux du Comité permanent
 - a) Protection internationale;
 - b) Questions relatives au programme, à l'administration et aux finances.
6. Examen et adoption du budget-programme annuel du HCR pour 2002.
7. Rapports relatifs au contrôle du programme.
8. Réunions du Comité permanent en 2002.
9. Examen de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Comité exécutif.
10. Questions diverses.
11. Adoption du Rapport de la cinquante-deuxième session du Comité exécutif.
12. Clôture de la session.

E. Déclaration liminaire du Président du Comité exécutif

14. Le Président nouvellement élu du Comité, S. E. l'Ambassadeur Johan Molander (Suède), confirme que la sécurité du personnel doit continuer à figurer parmi les priorités du HCR, et s'engage à poursuivre l'oeuvre de son prédécesseur. Il reconnaît la

contribution précieuse du Rapporteur de la cinquante et unième session, M. Haiko Alfeld (Afrique du Sud), qui a guidé les travaux de la troisième plate-forme des Consultations mondiales sur la protection internationale et conduit de façon éclairée les consultations sur les projets de conclusions et décisions du Comité. Il rend également hommage au Haut Commissaire assistant sortant, M. Søren Jessen-Petersen, pour ses nombreuses années de travail dévoué, énergique et engagé.

15. Le Président souligne ensuite ses objectifs clés pour l'année à venir. Il met tout d'abord en lumière la nécessité de se concentrer sur le potentiel des réfugiés en tant que contributeurs du développement – tant dans leurs pays d'asile que dès leur retour chez eux. Cet accent doit permettre aux réfugiés de recouvrer leur dignité, conformément au thème « Respect » choisi pour le cinquantième anniversaire du HCR. Il appelle également l'attention sur les capacités et le rôle spécifiques des femmes réfugiées – atouts fréquemment sous-utilisés.

16. Se référant aux suggestions du Haut Commissaire au titre de l'Action 3, le Président a l'intention d'organiser des consultations informelles pour peaufiner les mécanismes de collecte de fonds et de partage de la charge. Il exprime son ferme engagement à la poursuite des consultations mondiales qui portent sur la pierre angulaire du mandat du HCR. Les réunions de la troisième plate-forme ont fourni un cadre utile de discussions sur les moyens de répondre aux besoins de protection, dans le contexte de nouveaux problèmes non prévus dans la Convention de 1951 et il espère qu'au cours de l'année à venir les Consultations mondiales permettront d'identifier les défis et de mettre au point une action de suivi afin de renforcer le régime international de protection.

17. En conclusion, il se réfère aux attaques terroristes du 11 septembre et en appelle à la « famille des Nations » pour résister à toute tentation d'utiliser cette tragédie comme prétexte pour saper le droit de chercher asile et d'en bénéficier ou pour réveiller une animosité à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés. Enfin, il souligne sa détermination à mobiliser les capacités du Comité exécutif afin d'aider le Haut Commissaire à remplir son rôle en matière de promotion de solutions durables aux situations de réfugiés.

II. Travaux de la cinquante-deuxième session

18. Le Haut Commissaire prononce une déclaration liminaire ouvrant le débat général.

19. Le Comité entend également une déclaration du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme qui aborde la responsabilité de la couverture des besoins de protection des personnes vulnérables dans le cadre de situations d'urgence complexes. Ce travail nécessite une action variée et complémentaire ainsi que des stratégies adaptées, conformément au mandat des différentes organisations ou des acteurs en présence. La nature même du travail de protection trouve ses fondements juridiques dans le droit des réfugiés, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. La Commission des droits de l'homme et ses mécanismes donnent des éclaircissements utiles quant aux implications du droit et de la pratique des droits de l'homme. Elle décrit également les opérations dans le domaine des droits de l'homme lors de crises complexes, ajoutant que son organisation a encore besoin d'apprendre de l'expérience du HCR et du CICR accumulée au fil des ans en matière de protection.

20. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme souligne ensuite les domaines où son organisation peut appuyer l'oeuvre de protection sur le terrain : la fourniture de conseils et d'assistance techniques en matière de droits de l'homme, la facilitation des initiatives visant à lutter contre un climat d'impunité et le soutien aux efforts de plaidoyer en faveur des victimes, y compris par le biais du suivi des droits de l'homme, de l'établissement de rapports et de l'analyse de la situation en la matière. En conclusion, elle attire l'attention sur la crise actuelle dans la région de l'Afghanistan et reconferme l'engagement de son organisation à travailler dans le cadre d'un partenariat avec les institutions soeurs pour aider à satisfaire les besoins de protection cruciaux de la population afghane.

21. Le résumé du Président sur le débat général figure à l'annexe III. Le compte rendu intégral des délibérations du Comité, comprenant les déclarations ou autres interventions faites par les délégations au titre de l'ensemble des points de l'ordre du jour de la réunion, ainsi que les discours de clôture du Président et du Haut Commissaire sont contenus dans les comptes rendus de la session.

III. Décisions et conclusions du Comité exécutif¹

A. Conclusion sur la protection internationale

22. *Le Comité exécutif,*

Générale

a) *Note* que l'année 2001 marque le cinquantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés qui, assortie de son Protocole de 1967, a toujours constitué la pierre angulaire du régime international de protection des réfugiés;

b) *Note avec satisfaction* que 141 États sont désormais parties à l'un de ces instruments ou aux deux, encourage les États et le HCR à intensifier leurs efforts pour promouvoir une adhésion plus large à ces instruments, et souligne l'importance de leur stricte application par les États parties, conformément à leurs engagements et obligations;

c) *Souligne* que la protection des réfugiés incombe essentiellement aux États dont la coopération pleine et effective, l'action et la volonté politique sont requises pour permettre au Haut Commissariat d'exercer ses fonctions statutaires, notamment pour promouvoir et faciliter l'admission, l'accueil, le traitement humain des réfugiés et pour mettre en oeuvre des solutions orientées vers la protection conformément aux normes et aux règles de droit internationales;

d) *Reconnaît* que certains pays d'asile, en particulier les pays en développement et les pays en transition accueillant un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile, assument un lourd fardeau;

e) *Reconnaît* les contributions positives que les réfugiés font aux pays hôtes;

f) *Réitère* son ferme engagement aux principes de la solidarité internationale, du partage de la charge et de la coopération internationale visant à se répartir les responsabilités; souligne les responsabilités nationales et internationales des pays d'origine; et

réaffirme le rôle de catalyseur du HCR dans l'assistance et l'appui aux pays accueillant des réfugiés, particulièrement les pays en développement ainsi que dans la mobilisation d'une assistance auprès de la communauté internationale pour alléger l'impact d'importantes populations réfugiées;

g) *Se félicite* de l'initiative du HCR de lancer les Consultations mondiales sur la protection internationale qui constituent un important forum de discussions ouvertes concernant les questions juridiques et opérationnelles complexes de protection;

h) *Affirme* l'intention de mener à bien, sur la base d'une large participation, le suivi des Consultations mondiales qui figurerait dans un Agenda pour la protection établi conjointement par le Comité exécutif et le HCR et inclurait, le cas échéant, l'élaboration de conclusions du Comité exécutif, l'organisation de nouvelles consultations d'experts ou d'autres processus;

i) *Souligne* l'importance d'accorder une attention spéciale aux besoins de protection des réfugiés vulnérables, y compris les femmes, les enfants et les personnes âgées, dans l'application des instruments internationaux relatifs aux réfugiés et des normes de protection y afférentes;

Réinstallation

j) *Souligne* que l'objectif ultime de la protection internationale est de mettre en oeuvre une solution durable à la situation des réfugiés, et rend hommage aux États qui continuent de faciliter ces solutions, notamment le rapatriement librement consenti et, lorsque c'est adéquat et réalisable, l'intégration sur place et la réinstallation, tout en reconnaissant que le rapatriement librement consenti dans des conditions de sécurité et de dignité reste la solution la plus souhaitable aux problèmes de réfugiés;

k) *Salue en particulier* les efforts déployés par les États et le HCR pour garantir les divers usages de la réinstallation en tant qu'instrument important de protection internationale, en tant que solution durable à mettre en oeuvre de façon stratégique avec les deux autres solutions durables, selon qu'il convient, dans le cadre d'une approche globale visant à renforcer la protection et en tant qu'expression de la solidarité internationale et moyen de partager la charge ou la responsabilité, particulièrement dans les pays d'asile

¹ La liste des décisions adoptées par le Comité permanent au cours de ses réunions intersessions en 2001 figure à l'annexe I.

accueillant un grand nombre de réfugiés ou connaissant des situations de réfugiés prolongées;

l) *Reconnaît* que la réinstallation est un processus qui commence par l'identification et l'évaluation des réfugiés ayant besoin de protection et aboutit à une solution durable conduisant à un accueil et une intégration couronnés de succès; et, dans ce contexte, prend note des principes guidant l'élaboration et la mise en oeuvre de pratiques d'accueil et d'intégration élaborés lors de la Conférence internationale sur l'accueil et l'intégration des réfugiés réinstallés convoquée à Norrköping, Suède, du 25 au 27 avril 2001²;

m) *Encourage* les initiatives visant à diversifier les possibilités de réinstallation moyennant l'accroissement du nombre de pays de réinstallation, et partant, à mieux se répartir la charge de la réinstallation et à couvrir des besoins de réinstallation croissants; reconnaît que la création de capacités est essentielle pour créer et maintenir des conditions indispensables à une intégration couronnée de succès des réfugiés réinstallés dans les pays de réinstallation émergents, et souligne le rôle important de catalyseur que le HCR doit jouer à cet égard; reconnaît le rôle important que les dispositifs régionaux ont joué dans certaines régions dans l'appui aux diverses possibilités de réinstallation;

n) *Reconnaît* l'importance de soutenir davantage les partenariats tripartites et de renforcer stratégiquement l'approche consultative et coopérative en matière de réinstallation; note que le HCR doit faire davantage d'efforts pour garantir un traitement plus réactif et rapide, une meilleure identification des besoins urgents, et une coordination plus étroite; encourage les efforts du HCR pour assurer l'intégralité du processus d'examen des dossiers de réinstallation, et invite les États et le HCR à adopter une approche stratégique et systématique face au problème des tentatives de fraude et des autres abus;

Apatridie

o) *Note* la dimension mondiale de l'apatridie, se félicite des efforts du HCR dans le cadre de son mandat pour élargir ses activités, tant au plan géographique qu'au plan de la substance, et encourage les États à coopérer avec le HCR pour identifier des mesures visant à réduire les cas d'apatridie et à mettre

au point des solutions appropriées pour les apatrides qui sont des réfugiés ainsi que pour les apatrides qui ne le sont pas;

p) *Réitère* son appel aux États afin qu'ils envisagent d'adhérer à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et encourage le HCR à continuer de promouvoir de nouvelles adhésions ainsi que la stricte application de ces deux instruments par les États concernés;

q) *Encourage* le HCR à continuer de mettre à disposition ses services techniques et consultatifs pour éviter et réduire les cas d'apatridie et, à cet égard, renforcer les partenariats avec les organisations régionales et internationales travaillant dans ce domaine;

r) *Prend note* avec une préoccupation toute particulière du fait que les problèmes d'apatridie peuvent avoir des retombées particulièrement néfastes sur les femmes et les enfants en raison de l'application des législations sur la nationalité et l'enregistrement des naissances, souligne l'importance, notamment pour les femmes, de la délivrance de papiers d'identité et de l'enregistrement correct des naissances et des mariages, et invite les États à adopter toutes les mesures nécessaires à cet égard;

s) Condamnant fermement la traite des personnes, particulièrement des femmes et des enfants, qui représente une violation grave de leurs droits humains, et se déclarant préoccupé de voir que de nombreuses victimes de la traite deviennent apatrides du fait de leur inaptitude à établir leur identité et leur nationalité, *prie instamment* les États à coopérer à l'établissement de l'identité et de la nationalité des victimes de la traite afin de faciliter une solution appropriée à leur situation, respectant les droits humains universellement reconnus des victimes.

B. Conclusion sur l'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile

23. Le Comité exécutif,

Rappelant sa conclusion No 22 (XXXII) sur la protection des demandeurs d'asile lors d'afflux massifs, la conclusion No 35 (XXXV) sur les documents d'identité des réfugiés, la conclusion No 39 (XXXVI) et la conclusion No 64 (XLI) sur les femmes

² Voir EC/51/SC/INF.4, annexe.

réfugiées et la protection internationale ainsi que la conclusion No 73 (XLIV) sur la protection des réfugiés et la violence sexuelle,

Notant également que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, dans son article 27, invite les États parties à délivrer des papiers d'identité aux réfugiés,

Conscient de l'importance accordée à l'enregistrement dans l'Évaluation indépendante de la réponse d'urgence du HCR à la crise du Kosovo,

Se félicitant des discussions qui ont eu lieu sur l'enregistrement dans le contexte des Consultations mondiales sur la protection internationale,

a) *Reconnaît* l'importance de l'enregistrement en tant qu'instrument de protection, y compris la protection contre le refoulement, la protection contre le recrutement forcé, la protection de l'accès aux droits fondamentaux, le regroupement familial des réfugiés et l'identification de ceux qui ont besoin d'une assistance spéciale, et en tant que moyen de faciliter l'évaluation et la quantification des besoins et de mettre en oeuvre des solutions durables appropriées;

b) *Recommande* que l'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile soit guidé par les considérations fondamentales suivantes :

i) L'enregistrement doit être un processus permanent visant à enregistrer des informations essentielles au moment du déplacement initial, ainsi que tout changement démographique ultérieur et autre intervenu dans la population réfugiée (comme naissances, décès, nouvelles arrivées, départs, cessation, naturalisation, etc.);

ii) Le processus d'enregistrement doit obéir aux principes fondamentaux de la confidentialité;

iii) Le processus d'enregistrement doit autant que possible être aisément accessible et l'enregistrement doit avoir lieu dans un endroit sûr;

iv) L'enregistrement doit être effectué sans recourir à l'intimidation et à la menace, être impartial, et respecter la sécurité et la dignité des réfugiés;

v) Le personnel effectuant l'enregistrement, y compris si nécessaire les réfugiés et les demandeurs d'asile, doit avoir reçu la formation

adéquate, doit compter un nombre suffisant de femmes et doit avoir reçu des instructions claires quant aux procédures et autres exigences en matière d'enregistrement, y compris la nécessité du caractère confidentiel de l'information recueillie; des mesures spéciales doivent être prises pour assurer l'intégrité du processus d'enregistrement;

vi) En principe, les réfugiés doivent être enregistrés sur une base individuelle avec l'information minimale suivante : document d'identité et numéro, photographie, nom, sexe, date de naissance (ou âge), situation matrimoniale, besoins spécifiques de protection et d'assistance, niveau d'éducation, profession (qualifications), taille et composition de la famille (ménage), date d'arrivée, résidence actuelle et lieu d'origine;

c) *Encourage* les États et le HCR, sur la base de leur expérience, à préciser et mettre en oeuvre les principes directeurs en matière d'enregistrement pour assurer la qualité et la comparabilité des données enregistrées, particulièrement concernant les besoins spécifiques, les qualifications professionnelles et le niveau d'éducation;

d) *Encourage également* les États et le HCR à adopter de nouveaux moyens et instruments pour faciliter l'identification des réfugiés et des demandeurs d'asile, y compris les matériaux biométriques ainsi qu'à les partager en vue de mettre en place un système d'enregistrement normalisé au plan mondial;

e) *Reconnaît* l'importance pour la communauté internationale, particulièrement les États, le HCR et les autres organisations compétentes, de partager les données statistiques;

f) *Reconnaît* la nature confidentielle des informations individuelles et la nécessité de continuer à préserver la confidentialité; reconnaît également que la communication appropriée de certaines informations individuelles conformément aux principes de la protection des données, peut aider les États à lutter contre la fraude et s'attaquer aux mouvements irréguliers de réfugiés et de demandeurs d'asile et à identifier ceux qui n'ont pas droit à la protection internationale aux termes de la Convention de 1951 ou de son Protocole de 1967;

g) *Demande* aux États qui ne l'ont pas encore fait de prendre toutes les mesures nécessaires, pour enregistrer et délivrer, aussi rapidement que possible dès leur arrivée, compte tenu des ressources disponibles, des documents d'identité aux réfugiés et demandeurs d'asile se trouvant sur leur territoire et, selon qu'il convient, de demander l'appui et la coopération du HCR;

h) *Souligne* le rôle crucial des ressources matérielles, financières, techniques et humaines pour aider les pays hôtes à enregistrer les réfugiés et les demandeurs d'asile et à leur délivrer des papiers, particulièrement les pays en développement confrontés à des afflux massifs et à des situations de réfugiés prolongées.

C. Conclusion sur le suivi de la Conférence de Genève de 1996 sur les problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, de la migration et de l'asile

24. *Le Comité exécutif,*

Rappelant les conclusions pertinentes du Comité exécutif à ses quarante-septième, quarante-huitième, quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions relatives au suivi de la Conférence de Genève de 1996,

Rappelant également la décision de la cinquième réunion du Groupe directeur (juillet 2000) de poursuivre ses activités dans le cadre du « Suivi de la conférence de Genève de 1996 sur les problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, de la migration et de l'asile » pendant les cinq ans qui viennent en mettant l'accent sur quatre questions thématiques,

Réaffirmant l'importance et la valeur toujours actuelle du Programme d'action de 1996 qui reste le fondement et l'instrument des activités futures,

a) *Se félicite* des progrès accomplis dans un certain nombre de pays de la CEI concernant l'application du Programme d'action dans les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux;

b) *Se félicite* en outre du Plan de travail sur les questions thématiques préparé conjointement par le HCR, l'OIM, l'OSCE et le Conseil de l'Europe

conformément aux recommandations adoptées à la cinquième réunion du Groupe directeur;

c) *Apprécie* les efforts déployés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe afin d'appuyer le processus de suivi et de mobiliser les ressources à cette fin, et se félicite de leurs efforts pour renforcer la coopération interorganisations;

d) *Se félicite* de la première réunion d'experts dans le cadre du processus thématique récemment lancé au sujet de la citoyenneté et de l'apatridie qui s'est tenue du 11 au 13 décembre 2000 à Kiev ainsi que des efforts internationaux déployés pour améliorer la gestion de la migration et du contrôle aux frontières, dans le strict respect des questions relatives à la protection des réfugiés, et encourage toutes les institutions chefs de file à poursuivre l'exécution du Plan de travail;

e) *Demande* aux gouvernements de tous les pays de la CEI à qui il incombe au premier chef de régler les problèmes graves de déplacement de population auxquels ils font face, de renforcer leur engagement, tant pratique que politique, à mettre en oeuvre les recommandations dans l'esprit du Programme d'action et encourage tous les États intéressés et les organisations intergouvernementales à participer activement aux activités futures selon leurs intérêts et priorités, contribuant par-là à accomplir des progrès constants et importants dans le processus de suivi devant aboutir à la convocation de la première réunion d'examen de haut niveau en 2002 avant la cinquante-troisième session du Comité exécutif;

f) *Note* que les graves problèmes que connaissent les pays de la région ne peuvent être réglés par les seules ressources et expériences de ces pays;

g) *Réitère* l'importance des efforts conjoints pour la poursuite des objectifs du Programme d'action en obtenant, entre autres, un niveau plus élevé d'appui politique, des solutions politiques durables aux conflits, l'intensification de la démocratisation et de la construction de la société civile, la stricte application de la législation, la coopération adéquate au niveau régional ou bilatéral, la participation plus active des institutions financières internationales et des agences de développement, ainsi que la mise à disposition de ressources financières, l'appui et la coopération au plan

international dans un esprit de solidarité et de partage de la charge;

h) *Se félicite* des progrès accomplis dans l'édification de la société civile, particulièrement moyennant le développement du secteur non gouvernemental, le développement de la coopération entre les ONG et les gouvernements d'un certain nombre de pays de la CEI et demande aux gouvernements des pays de la CEI de faciliter encore la création et les activités des ONG et, de concert avec les organisations internationales, de renforcer encore leur coopération avec les ONG afin d'encourager leur participation active dans le suivi de la Conférence de Genève de 1996;

i) *Demande* au Haut Commissaire de tenir le Comité exécutif informé de la mise en oeuvre du Plan de travail sur les questions thématiques et des progrès accomplis concernant la question du suivi de la Conférence de Genève de 1996.

D. Décision sur les questions relatives à l'administration, aux finances et au programme

25. *Le Comité exécutif,*

a) *Confirme* que les activités proposées au titre du budget-programme annuel pour 2002, telles qu'elles figurent dans le document A/AC.96/950 ont été estimées, après examen, conformes au Statut de l'Office du Haut Commissaire (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale), aux fonctions de « bons offices » du Haut Commissaire telles qu'elles ont été reconnues, encouragées ou sollicitées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général ainsi qu'aux dispositions pertinentes du Règlement de gestion par le Haut Commissaire pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires;

b) *Approuve* les programmes et budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le siège au titre du budget-programme annuel pour 2002, soit 801 683 000 dollars des États-Unis, y compris une réserve des opérations de 72 880 300 dollars des États-Unis (soit 10 % des activités programmées), tous ces chiffres figurant dans le tableau II.1; outre la contribution du budget ordinaire des Nations Unies de 19 891 000 dollars des États-Unis

et des crédits pour les administrateurs auxiliaires (7 millions de dollars des États-Unis), les besoins pour 2002 s'élèvent au total à 828 574 000 dollars des États-Unis et autorise le Haut Commissaire, dans le cadre de la dotation totale, à procéder à des ajustements entre les budgets des programmes régionaux, des programmes globaux et des budgets du siège;

c) *Approuve* le budget-programme annuel révisé pour l'an 2001, soit 782 111 600 dollars des États-Unis qui, outre la contribution du budget ordinaire des Nations Unies de 19 178 800 dollars des États-Unis et des crédits pour les administrateurs auxiliaires de 7 millions de dollars des États-Unis ainsi que les besoins au titre des programmes supplémentaires en 2001 de 66 119 400 dollars des États-Unis, porte le total des besoins pour l'an 2001 à 874 409 800 dollars des États-Unis (voir tableau II.1., p. 47);

d) *Prend acte* du *Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés : comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2000* (A/AC.96/949), et des *Mesures prises ou proposées en réponse aux recommandations du Rapport du Comité des commissaires aux comptes* (A/AC.96/949/Add.1); ainsi que du *Rapport du CCQAB sur le budget-programme annuel pour 2002* (A/AC.96/950/Add.1), le *Rapport sur les activités d'inspection du HCR* (A/AC.96/946) et le *Rapport sur les activités d'évaluation du HCR* (A/AC.96/947); et demande à être tenu régulièrement informé des mesures prises pour donner suite aux recommandations et aux observations formulées dans ces divers documents de contrôle;

e) *Demande* au Haut Commissaire, dans le cadre des ressources disponibles, de répondre avec flexibilité et efficacité aux besoins recensés dans le budget-programme annuel pour 2002; et l'autorise, au cas où de nouveaux besoins d'urgence ne pourraient être intégralement couverts par prélèvements sur la Réserve des opérations, à lancer des appels spéciaux et à mettre au point des programmes supplémentaires;

f) *Exhorte* tous les États membres, à la lumière des besoins importants que doit couvrir l'Office du Haut Commissaire, à répondre avec générosité, promptitude, prévisibilité et adéquation à ses appels de fonds afin de réunir les fonds nécessaires au titre du

budget-programme annuel approuvé pour 2002 et à étudier les moyens d'assurer une base de financement plus cohérente et plus large sur le principe de la solidarité et du partage de la charge.

E. Décision sur les Principes directeurs concernant les activités supplémentaires

26. *Le Comité exécutif,*

Rappelant l'approbation par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/146 du 17 décembre 1999, d'un budget-programme annuel unifié pour les activités du Haut Commissariat,

Notant que le Règlement de gestion des fonds volontaires gérés par le HCR définit comme « programmes supplémentaires » les activités « qui surviennent après l'approbation du budget-programme annuel et avant l'approbation du budget-programme annuel suivant et qui ne peuvent être intégralement couvert[e]s par la Réserve des opérations; ... [elles] seront financé[e]s par des contributions en réponse à des appels spéciaux »³,

Rappelant la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴ selon laquelle le Comité exécutif fournit au Haut Commissaire des Principes directeurs pour la conduite des activités supplémentaires,

Rappelant la décision sur les principes directeurs applicables à la mobilisation des ressources pour le budget unifié du HCR, adoptée par le Comité permanent à sa dix-huitième réunion⁵, appuyant les consultations périodiques afin de résoudre la question de la mobilisation des ressources dans le cadre des efforts pour maintenir une transparence absolue dans toutes les questions budgétaires,

Rappelant également sa décision adoptée à sa vingt et unième réunion⁶ réaffirmant son appui à l'étude entreprise par le Haut Commissaire au titre des Actions 1, 2 et 3, et exprimant son engagement aux principes découlant de l'Action 1,

a) *Propose* l'application des critères suivants dans la conduite des activités supplémentaires :

i) Le budget-programme annuel unifié doit rester le cadre des activités du Haut Commissariat, assurant par-là la transparence, la cohérence et la responsabilité de toutes les activités au service des personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat;

ii) Les options envisageables pour le financement de nouvelles activités incluent les réaffectations dans le cadre d'un budget de projet approuvé, les transferts entre ouvertures de crédit et les prélèvements sur la Réserve des opérations; lorsque le volume des activités est tel qu'elles ne peuvent être financées dans le cadre du budget approuvé, un programme supplémentaire se révèle nécessaire conformément aux dispositions du Règlement de gestion; le programme supplémentaire sera par la suite intégré dans le prochain budget-programme annuel proposé;

iii) Dans la conduite des activités supplémentaires, les critères et caractéristiques énumérés par le CCQAB dans sa Présentation générale des activités du HCR – 1997-1999 (A/AC.96/900/Add.3 et 4) et dans les Principes directeurs sur l'établissement de priorités annexés aux résultats de l'Action 17 du Haut Commissaire, doivent s'appliquer à ces activités;

iv) Dans la mise au point ou l'examen d'accords de partenariat avec d'autres entités pouvant contribuer à l'oeuvre du Haut Commissariat, des crédits spécifiques doivent être prévus pour leur participation et contribution aux activités qui font l'objet de programmes supplémentaires;

v) Dans le cas d'activités supplémentaires telles que celles qui ont trait aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire ou aux activités de réintégration à plus long terme, l'Office doit veiller à ce que les ressources soient garanties et disponibles.

³ A/AC.96/503/Rev.7, art. 1, 1.6 g).

⁴ A/AC.96/900/Add.3, par. 40.

⁵ A/AC.96/939, annexe, B.

⁶ A/AC.96/956, annexe, A.

⁷ A/AC.96/950, annexe 5, par. 2.3 à 2.6, et 3.1 et 3.2.

F. Décision sur le programme de travail du Comité permanent en 2002

27. *Le Comité exécutif,*

Ayant examiné les questions dont il a été saisi à sa cinquante-deuxième session, y compris son débat général basé sur la déclaration du Haut Commissaire, les travaux conduits par le Comité permanent au cours de l'année, et ayant à l'esprit les décisions et conclusions de sa cinquante-deuxième session,

a) *Décide d'axer* le programme de travail du Comité permanent en 2002 sur les points suivants : protection internationale; politique en matière de programmes/protection; programmes et financement; bonne gestion; coordination; et gestion, finances, contrôle et ressources humaines;

b) *Demande* aux États membres de passer en revue, lors de la réunion de planification prévue pour décembre 2001, des propositions spécifiques aux fins d'inclusion dans le programme de travail pour l'an 2002, compte tenu du calendrier noté par la réunion de planification en 2000, afin de soumettre le programme de travail qu'ils auront arrêté à la première réunion du Comité permanent en 2002 aux fins d'adoption officielle; et demande aux États membres de garder à l'esprit l'intérêt que présente l'établissement des points de l'ordre du jour sur une période de deux ans ou plus;

c) *Demande* au HCR d'inclure dans sa documentation sur chaque point les recommandations pertinentes d'audit et du CCQAB ainsi que les mesures prises pour mettre en oeuvre ces recommandations ainsi que les décisions et conclusions y relatives du Comité exécutif;

d) *Autorise* le Comité permanent à ajouter et supprimer des points, en tant que de besoin, à son programme de travail entre les sessions;

e) *Décide* de ne convoquer que trois réunions du Comité permanent en 2002, en février/mars, juin/juillet et immédiatement avant la cinquante-troisième session du Comité exécutif;

f) *Invite* le Comité permanent à lui présenter un rapport sur ses travaux à sa cinquante-troisième session;

g) *Prie instamment* ses membres de poursuivre leurs efforts pour veiller à ce que le Comité exécutif soit une instance où l'on débattre de façon intéressante

et interactive et fournisse au HCR des orientations aux fins de mise en oeuvre dans le cadre du mandat qui lui a été confié.

G. Décision sur l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Comité exécutif

28. *Le Comité exécutif,*

Décide d'adopter l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Comité exécutif ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
4. Thème annuel.
5. Rapports sur les travaux du Comité permanent :
 - i) Protection internationale;
 - ii) Questions relatives au programme, à l'administration et aux finances.
6. Examen et adoption du budget-programme annuel du HCR pour 2003.
7. Rapports relatifs au contrôle du programme.
8. Réunions du Comité permanent en 2003.
9. Examen de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Comité exécutif.
10. Questions diverses.
11. Adoption du projet de rapport sur la cinquante-troisième session du Comité exécutif.
12. Clôture de la session.

H. Décision sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2001-2002

29. *Le Comité exécutif,*

a) *Approuve* les candidatures suivantes des délégations de gouvernements observateurs aux fins de participation aux réunions du Comité permanent d'octobre 2001 à octobre 2002 :

Albanie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bulgarie, Chypre, Cuba, Égypte, El Salvador, Équateur, Guatemala, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lettonie, Lituanie, Myanmar, Népal, Pérou, Portugal, République dominicaine, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Saint-Marin, Slovénie, Swaziland, Ukraine;

b) *Autorise* le Comité permanent à se prononcer sur toute candidature supplémentaire de gouvernements observateurs aux fins de participation aux réunions au cours de la période susmentionnée;

c) *Approuve* la liste suivante des organisations intergouvernementales et internationales que le Haut Commissaire invite à participer en qualité d'observateur aux réunions pertinentes de son Comité permanent d'octobre 2001 à octobre 2002 :

Organisations, organes, fonds et programmes des Nations Unies, Commission européenne, Comité international de la Croix-Rouge, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Ordre souverain et militaire de Malte, Secrétariat exécutif de la Communauté d'États indépendants, Ligue des États arabes, Organisation de l'unité africaine, Organisation de la Conférence islamique, Conseil de l'Europe, Organisation internationale pour les migrations.

Annexe I

Décisions et conclusions adoptées par le Comité permanent en 2001

Conformément aux pouvoirs dont il a été investi par le Comité exécutif, le Comité permanent a adopté un certain nombre de décisions sur des questions incluses dans son programme de travail. Les textes de ces décisions sont annexés aux rapports des différentes réunions du Comité permanent de la manière suivante :

A/AC.96/945 : Rapport de la vingtième réunion du Comité permanent
(12-14 mars 2001)

- Décision sur les données globales concernant le programme et le financement en 2000 et projections pour 2001
- Conclusion sur le renforcement d'une approche du développement communautaire

A/AC.96/956 : Rapport de la vingt et unième réunion du Comité permanent
(25-27 juin 2001)

- Projections globales de programme et de financement pour 2001
- Décision sur les propositions pour la structure budgétaire

Annexe II

Déclaration liminaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à la cinquante-deuxième session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire

Genève, 1er octobre 2001

Monsieur le Président,
Excellences,
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est un très grand plaisir d'être aujourd'hui parmi vous, à l'occasion de ma première session plénière du Comité exécutif. J'ai déjà rencontré bon nombre d'entre vous au cours de ces derniers mois, mais je suis heureux de vous voir tous réunis pour cet important forum humanitaire. Je suis particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue à Mme Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui a bien voulu faire une déclaration au Comité exécutif.

Permettez-moi de commencer à souhaiter tout particulièrement la bienvenue au Mexique en sa qualité de nouveau membre du Comité. Je voudrais également féliciter le Bureau ainsi que son président, l'Ambassadeur Molander, de Suède. Son expérience et ses compétences en matière de réfugiés constitueront un atout précieux pour le Comité. J'aimerais également remercier le Président sortant, l'Ambassadeur Khorram, de la République islamique d'Iran. Ce fut un privilège de travailler avec lui. J'apprécie hautement son engagement à la cause des réfugiés et à l'oeuvre de ce Comité au cours de l'année passée, et j'espère que nous pourrons continuer à bénéficier de sa conduite éclairée.

Mesdames et Messieurs,

Mes neuf premiers mois sont passés très vite. J'ai très vite compris que le HCR a derrière lui une histoire riche. J'ai été très impressionné par le calibre et le dévouement de ses agents, qui bien souvent, consentent d'énormes sacrifices personnels et risquent leur vie pour aider les autres. J'aimerais également rendre un hommage particulièrement vibrant à Mme Sadako Ogata, qui m'a précédé à ce poste et qui a présidé aux destinées de cette organisation avec une si grande maîtrise.

Je suis arrivé à un moment à la fois difficile et intéressant de par les défis qu'il nous lance. L'année dernière, le HCR a commémoré son cinquantième anniversaire. Cette année, nous allons célébrer le cinquantième anniversaire de la Convention des Nations Unies de 1951 sur le statut des réfugiés. Ce sont deux occasions qui nous permettent de porter un nouveau regard sur notre situation d'aujourd'hui, et d'examiner la direction que nous prenons.

Dans sa déclaration au Comité exécutif l'année dernière, Mme Ogata a identifié un certain nombre de défis clés pour le HCR. Elle a tout d'abord cité la nécessité de renforcer la capacité du HCR en matière de préparation et de réaction d'urgence. Cela est tout à fait crucial, compte tenu des nouvelles crises auxquelles nous sommes sans cesse confrontés. La première situation d'urgence à laquelle j'ai

dû faire face cette année m'a amené en Guinée où ma priorité absolue a été d'assurer un accès et un passage sûrs aux réfugiés. J'ai réussi à avancer en établissant un lien avec le processus politique, après avoir convaincu le Front révolutionnaire uni de Sierra Leone de modifier son programme. Puis une nouvelle crise a surgi dans les Balkans, avec plus de 100 000 personnes contraintes de quitter leurs foyers dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Vendredi dernier, je m'y suis rendu pour consolider l'oeuvre importante que nous avons entrepris de réaliser. Au cours des huit premiers mois de cette année, nous avons fourni une aide d'urgence à 22 pays.

Et enfin, ce furent les attaques barbares des terroristes contre les États-Unis d'Amérique. Ces attaques et la crise humanitaire qu'elles entraînent en Afghanistan et dans les pays voisins sont un triste rappel que les situations d'urgence sont difficiles à prévoir. Nous devons être prêts tout le temps, et – de concert avec nos partenaires – nous devons être en mesure de répondre à ces nouvelles crises de façon efficace et coordonnée. De fait, nous avons pris un certain nombre de mesures au cours de l'année écoulée pour renforcer notre capacité d'intervention d'urgence, notamment l'amélioration de la formation du personnel, l'augmentation du nombre de personnels clefs, prêts à être déployés en cas de crise, des nouveaux accords stand-by avec les gouvernements et les partenaires, et l'augmentation de nos stocks d'urgence.

Pour la crise humanitaire qui se déroule en Afghanistan et dans les pays voisins, nous préparons une opération massive de secours. J'espère que les donateurs répondront favorablement à notre appel de 268 millions de dollars des États-Unis afin de couvrir les six prochains mois. Cela nous permettra de préparer un afflux de 1,5 million de réfugiés dans les pays voisins, particulièrement le Pakistan et l'Iran. Nous comptons sur la générosité des donateurs.

La sécurité du personnel constitue un autre défi important pour le HCR. Les événements de septembre 2000, où trois de nos collègues ont été sauvagement assassinés au Timor occidental et un autre abattu de sang-froid en Guinée, hantent encore nos esprits et ont écrit les pages les plus sombres de l'histoire du HCR. Mais cela ne s'est pas arrêté là. Un autre de nos collègues a été assassiné en République démocratique du Congo en mars de cette année, meurtre suivi à peine un mois plus tard par l'assassinat barbare de six agents du Comité international de la Croix-Rouge. Ces pertes nous rappellent les sacrifices énormes que les personnels humanitaires consentent chaque année pour sauver d'autres vies au péril de la leur, dans certains des lieux les plus dangereux de la planète. En hommage à nos collègues assassinés, un mémorial permanent sera inauguré le 12 décembre devant le siège du HCR. Ce sera le mémorial du souvenir.

Mais s'il est important de se souvenir du passé, il nous faut également préparer l'avenir. S'attaquer à la question de la sécurité du personnel reste l'une de nos priorités. Notre mission ne sera jamais sans risque, dans la mesure où il nous faut être près de ceux dont nous servons la cause. Mais il y a des limites à ce que nous pouvons accepter. Une formation adéquate et la fourniture d'un équipement technique nécessaire sont des conditions minimales pour opérer dans des lieux d'affectation éloignés.

Au cours de l'année écoulée, nous avons mis en place de nouveaux cours de formation à la sécurité à l'intention du personnel, et redéfini les responsabilités et l'obligation redditionnelle des cadres. Nous avons également appuyé le renforcement de l'UNSECOORD, le mécanisme de sécurité de l'ensemble du

système des Nations Unies. Mais il reste encore de sérieux obstacles à surmonter. J'ai vivement protesté auprès des autorités indonésiennes concernant les sentences beaucoup trop légères prononcées contre les auteurs du meurtre de nos collègues au Timor occidental. Il nous faut prendre des mesures pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'impunité pour ceux qui s'attaquent au personnel humanitaire. Nous sommes également les victimes de contraintes financières. Je vais être franc : les expressions de sympathie concernant les décès de nos collègues ont bien peu de sens lorsque les ressources nécessaires pour améliorer la sécurité ne sont pas au rendez-vous.

Le HCR doit relever un autre défi important : la gestion des flux complexes de populations, y compris les flux mixtes de réfugiés, de demandeurs d'asile et d'autres migrants, ainsi que des migrations aux motifs mixtes où les populations quittent leur foyer pour un ensemble de raisons politiques, économiques et autres. La traite et le trafic illicite de personnes ne cessent d'augmenter. Avec la fermeture des itinéraires réguliers d'arrivée, bon nombre de réfugiés continuent de s'adresser aux passeurs pour trouver un endroit sûr, en dépit des dangers et des coûts financiers que cela représente. D'autres migrants se disent réfugiés pour franchir les barrières dressées contre l'immigration. Il s'ensuit que les réfugiés portent souvent des stigmates indélébiles dans l'opinion publique. Cela pose deux principales difficultés : les gouvernements doivent trouver le moyen de traiter les demandes d'asile de façon plus rapide et plus juste, et les hommes politiques et les populations des pays d'accueil doivent éviter d'assimiler tous les demandeurs d'asile à des « pique-assiettes », des « parasites », voire à des criminels.

Mesdames et Messieurs,

Les efforts pour protéger les réfugiés présentent un intérêt limité si l'on ne trouve pas de solutions durables. C'est pour moi un point clef. Le rapatriement librement consenti, l'intégration sur place ou la réinstallation : telles sont, comme vous le savez, les trois solutions durables. Nous devons davantage nous concentrer sur ces solutions, avec les gouvernements et nos partenaires. J'y vois le coeur de ma mission : non pas simplement « la protection », mais « la protection et les solutions ». Car la protection n'est pas la protection s'il n'y a pas de solutions.

L'incapacité de trouver des solutions nous rend responsables de la dégradation de la situation des réfugiés. Elle peut également conduire à une augmentation de la criminalité et à la menace de nouveaux conflits ou de l'instabilité. Nous devons y prendre garde. Les options restantes, lorsque nous ne trouvons pas de solutions durables, sont inacceptables : de nouvelles situations de réfugiés prolongées, l'augmentation du nombre de réfugiés languissant dans les camps de réfugiés année après année, davantage de réfugiés recourant à des mesures désespérées pour trouver la sécurité et un avenir plus décent, et un plus grand nombre de réfugiés exploités par des réseaux de criminalité.

Pour permettre l'intégration sur place durable des réfugiés, ainsi que la réintégration des rapatriés, nous devons également trouver un moyen plus efficace de jeter un pont entre les secours d'urgence et le développement à plus long terme. L'essentiel de l'aide au développement exclut les réfugiés. Comme je l'ai dit au Conseil économique et social en juillet, j'y vois une grossière erreur. Je ne crois pas que la problématique des réfugiés puisse être reléguée au rang de question périphérique du développement. L'Afrique héberge plus de 5,3 millions de réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat. Leur potentiel de production est énorme. Dans de nombreux pays africains, j'ose

l'avancer, un développement durable sera très difficile à réaliser si les capacités productives des réfugiés sont ignorées par les pays hôtes ou par leur propre gouvernement lorsqu'ils retournent chez eux. Ce défi ne se pose pas seulement en Afrique. Les autorités qui viennent de prendre le pouvoir en République fédérale de Yougoslavie sont aux prises avec le fait que plusieurs centaines de milliers de réfugiés pourraient ne jamais rentrer chez eux. La qualité de vie de ces personnes – et de leurs enfants – dépendra à l'avenir des activités de reconstruction et de développement en Serbie, pas de l'aide humanitaire.

Les réfugiés sont souvent vus comme un fardeau et je ne veux pas sous-estimer les questions humanitaires et de sécurité liées à la présence d'importantes populations réfugiées mais je préconise une approche plus éclairée et intégrée. Les réfugiés ne sont pas simplement les bénéficiaires de l'aide humanitaire. Ce sont des partenaires potentiels du développement – tant dans leur pays d'asile que lorsqu'ils rentrent chez eux. Nous devons donc repenser la relation entre les réfugiés et le développement. Cette nouvelle approche, nous ne devons pas simplement en parler dans des conférences lointaines à New York, Washington ou Genève, mais nous devons la pratiquer sur le terrain avec nos bailleurs de fonds et nos partenaires sur les lieux où, jour après jour, il nous faut lever les obstacles qui se présentent. Les déclarations faciles, telles que le développement est un « processus à long terme » et « l'assistance humanitaire s'inscrit dans le court terme », ne sont pas de mise. Elles sont tout simplement hors contexte. La recherche de solutions durables doit commencer dès le début d'une crise humanitaire.

J'aimerais réitérer l'appel que j'ai lancé lors de la Conférence des pays les moins avancés à Bruxelles, en mai dernier. Les bailleurs de fonds doivent allouer ou affecter une part modeste, du moins proportionnelle, des fonds consacrés au développement, aux questions connexes des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur du territoire et des populations locales touchées.

L'autre problème que rencontrera le HCR est de trouver le moyen de promouvoir la coexistence et la réconciliation dans des communautés divisées. L'année dernière, le HCR a lancé une initiative appelée « Imaginez la coexistence » avec des projets pilote en Bosnie et au Rwanda. Ces projets sont des bougies dans l'obscurité de la xénophobie. Je travaillerai en étroite coopération avec Mme Ogata, en sa qualité de Coprésidente de la Commission internationale de la sécurité humaine, afin d'assurer le suivi de ces projets.

Tels sont les défis mentionnés l'année dernière et qui sont toujours d'actualité aujourd'hui. Le monde change rapidement et le HCR doit pouvoir s'adapter. Les récentes attaques des terroristes ont déjà déclenché une vague d'agressions et de provocations de nature discriminatoire à l'égard de personnes d'origine musulmane dans un certain nombre de pays. La xénophobie et l'intolérance, déjà présentes dans tant de sociétés, pourraient connaître une flambée et entraîner de nouvelles discriminations à l'égard des réfugiés, des demandeurs d'asile et des groupes minoritaires dans le monde. Il nous faut combattre la xénophobie et nous préparer aux formidables défis de protection qui nous sont lancés.

Gestion de l'organisation

Mesdames et Messieurs,

Le HCR se trouve aujourd'hui en train d'opérer dans un espace surpeuplé, en concurrence avec plusieurs acteurs, pour obtenir des fonds limités. De toute évidence, nous ne sommes plus dans un cadre d'opérations traditionnel. Nous devons réexaminer la façon dont nous devons nous acquitter de notre mandat pour assurer la protection des réfugiés et mettre en oeuvre les solutions durables.

Au cours de mes neuf premiers mois à ce poste, j'ai pris un certain nombre de mesures pour mieux cibler les activités de l'organisation et renforcer notre capacité à relever les défis de demain. Cela a impliqué de nouvelles nominations, des modifications à notre structure organique et de nouvelles directives politiques.

J'aimerais rendre hommage à l'ancien Haut Commissaire adjoint, Rick Barton. Je suis heureux de vous dire que sa remplaçante, Mary Ann Wyrsh, arrivée en avril, possède une très riche expérience en matière de gestion, ce dont je ne cesse de me féliciter. Et bien sûr, j'aimerais également rendre hommage au Haut Commissaire assistant, Søren Jessen-Petersen, bien connu de vous tous et qui nous quittera au cours de ce mois, après une longue et distinguée carrière au sein de l'organisation. Lorsque je suis arrivé, il m'a conseillé de me pencher sur la représentation géographique au sein du Bureau exécutif. Il m'a fait remarquer que nous étions deux représentants de l'Europe septentrionale et il m'a suggéré de chercher un autre Haut Commissaire Assistant. Je suis sûr que vous vous joindrez à moi pour lui souhaiter plein succès dans ses activités futures. Je suis heureux d'accueillir à son poste Kamel Morjane, qui a passé presque 20 ans au HCR et qui était, jusqu'à très récemment, le Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo.

J'ai mis en place une équipe directionnelle que j'appelle – « une troïka sans couture » – composée du Haut Commissaire, du Haut Commissaire adjoint et du Haut Commissaire assistant. En vertu de cette nouvelle structure, la Directrice du Département de la protection internationale continue de faire directement rapport au Haut Commissaire.

Le rôle du Haut Commissaire adjoint a été substantiellement renforcé. J'ai créé une nouvelle structure de gestion au sein de laquelle toutes les questions internes en matière de gestion de ressources sont canalisées par les services du Haut Commissaire adjoint et toutes les questions de gestion des opérations par les services du Haut Commissaire assistant. Le Haut Commissaire adjoint sera responsable de la rationalisation de nos systèmes en matière de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation de nos programmes. Il est clair que dans notre planification stratégique, nous devons nous concentrer moins sur les apports et plus sur la performance, en évaluant systématiquement nos activités et en assurant le suivi moyennant des mesures correctrices appropriées.

J'ai revitalisé la direction en procédant à un certain nombre de nominations et notamment en dotant de nouveaux chefs le Département de la gestion des ressources, le Département de l'appui opérationnel, les bureaux régionaux pour les Amériques, l'Asie et CASWANAME, le Bureau de l'Inspecteur général et d'autres services cruciaux, tels que le Service des ressources humaines. Tous ces changements m'ont permis non seulement d'amener de nouveaux talents dans l'organisation mais également d'améliorer grandement la parité hommes-femmes et

la représentation géographique au sein de la direction de l'organisation. Au bout de quelques années, il est sain de mettre en oeuvre une politique de roulement, non seulement sur le terrain mais aussi dans l'équipe directionnelle.

J'ai également pris des mesures pour renforcer le mécanisme d'enquêtes et de contrôles internes. Je suis particulièrement préoccupé par les allégations de corruption liées à la réinstallation dans notre bureau de Nairobi. Un plan de réforme global est désormais mis en oeuvre au Kenya et des efforts seront faits pour veiller à ce que les leçons tirées de cette opération s'appliquent dans le monde entier. Je suis résolu à faire tout mon possible pour minimiser ces abus et garantir que la réinstallation reste un outil de protection clef.

Lorsque j'ai pris mes fonctions, un gel de 20 % du budget avait été imposé à l'ensemble de nos opérations. Cette décision a été prise parce que les donateurs ont clairement laissé entendre que le budget de 955 millions de dollars des États-Unis – approuvé par le Comité exécutif trois mois plus tôt seulement – ne serait pas couvert. En outre, d'aucuns considéraient que le HCR ne ciblait pas suffisamment ses activités et n'avait pas un sens très clair de sa mission. Depuis lors, nous avons conduit des études appelées Actions 1, 2 et 3. Ce processus nous a permis de réduire d'environ 10 % notre budget pour 2001 et de 16 % le tableau d'effectifs.

L'Action 1, qui est désormais achevée, avait pour but de définir les activités essentielles du HCR. Cela s'est révélé utile pour définir l'orientation stratégique du HCR. Les réactions des donateurs n'ont, toutefois, pas toujours été unanimes. Tout le monde s'est félicité de cette étude. Si certains des donateurs les plus généreux ont exhorté le Haut Commissariat à réexaminer ses priorités et à réduire, voire à cesser ses activités dans certains secteurs, d'autres bailleurs de fonds – y compris les plus généreux – n'ont pas caché leurs réticences devant cette nouvelle orientation lorsque des propositions concrètes étaient avancées. L'appel en vue d'un HCR mieux ciblé a été unanime. En revanche, il n'y a pas eu d'unanimité sur les moyens d'y parvenir.

Il s'est révélé problématique de définir le rôle du HCR vis-à-vis des personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Le HCR a inévitablement un rôle important à jouer dans les situations où les mêmes causes profondes donnent lieu à un déplacement intérieur et à un mouvement de réfugiés à travers les frontières, ou lorsque les personnes déplacées à l'intérieur du territoire vivent côte à côte avec les réfugiés ou les rapatriés. De fait, presque un tiers des personnes relevant actuellement de la compétence du HCR sont des personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Je tiens à poursuivre les programmes visant à aider les personnes déplacées à l'intérieur du territoire et à en lancer d'autres lorsque le besoin s'en fera sentir. Toutefois, les programmes en faveur des personnes déplacées doivent dépendre de fonds additionnels débloqués par les donateurs. C'est sur cette toile de fond qu'en septembre, j'ai publié de nouveaux principes directeurs en matière d'opérations, clarifiant les critères de l'intervention du HCR en faveur des personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Permettez-moi de souligner que nous continuerons de travailler en faveur des personnes déplacées lorsque nous nous trouverons dans les situations que j'ai décrites.

L'Action 2 a entraîné un examen approfondi de nos opérations et de notre structure interne, sur la base des priorités établies dans le contexte de l'Action 1. Elle a entraîné également des mesures immédiates pour gérer des ressources plus limitées, moyennant une austérité et une efficacité plus grandes. Les besoins révisés pour 2001 (y compris les programmes supplémentaires et le budget ordinaire des

Nations Unies) s'établissent aujourd'hui à 882 millions de dollars des États-Unis (à l'exclusion de l'opération d'urgence en Afghanistan) et j'ai proposé un budget de 828 millions de dollars des États-Unis pour 2002. Nos efforts pour parvenir à une plus grande efficacité sont illustrés par le fait que nous avons réduit de façon substantielle nos effectifs alors que le nombre de personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat est resté stable. Par ailleurs, si la plupart des économies ont été réalisées sur le terrain plutôt qu'au siège, j'aimerais appeler votre attention sur le fait qu'entre 1995 et 2000, les dépenses du siège ont subi une réduction draconienne de 34 %. Je suis donc convaincu que nous sommes déjà proches de la taille optimale du siège.

Cette redéfinition des priorités nous a permis, entre autres, de mieux apprécier l'importance des partenariats dans l'accomplissement du mandat du HCR et dans la mise en oeuvre de solutions durables. Le partenariat est primordial pour nous. En même temps, il est apparu clairement que nous ne pouvions pas tout simplement mettre un terme à nos activités, lorsque les autres acteurs en présence n'avaient pas l'intention d'assumer de nouvelles responsabilités.

Si la phase de planification de l'Action 2 est terminée, sa mise en oeuvre se poursuit encore aujourd'hui. Elle implique la fermeture de 11 bureaux sur le terrain, ainsi qu'une réduction de 16 % de nos effectifs (760 postes). À ce jour, 219 fonctionnaires viennent d'être réaffectés en vertu d'une procédure d'affectations accélérées. Je suis parfaitement conscient que la réduction du nombre de postes a généré beaucoup d'incertitude et d'angoisse chez de nombreux collègues et leur famille. Pour minimiser l'impact et limiter les répercussions néfastes de ce qui est clairement une opération douloureuse, nous avons mis en place un certain nombre de mesures, y compris les programmes de retraite anticipée et de cessation volontaire de service. Tout au long de cette opération, nous avons bénéficié de l'apport constructif du Conseil du personnel.

La question est désormais la suivante. Avons-nous fait suffisamment d'économies? Si l'on établit une comparaison historique entre le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR et le budget, la réponse est tout simplement oui. Le budget opérationnel actuel s'élève à moins de 40 dollars par an pour chaque personne relevant de la compétence du HCR. C'est un montant considérablement inférieur à celui de la plupart des années antérieures. Je considère ce budget comme un minimum absolu. Ce budget ne pourra déjà pas couvrir des besoins importants. S'il est des gouvernements qui estiment que le HCR peut opérer efficacement avec moins, je leur demande de m'expliquer comment.

L'Action 3 est un processus en cours. Il implique un examen de la recherche de fonds au sens le plus large du terme. Je reconnais que le partage de la charge ne doit pas simplement être vu en termes de contributions en espèces et j'apprécie à leur juste valeur les efforts des pays accueillant d'importantes populations réfugiées ainsi que des pays de réinstallation mais il est clair que ces efforts ne dispensent pas la communauté internationale d'un HCR suffisamment équipé pour s'acquitter de sa mission. J'ai déjà indiqué aux donateurs l'importance d'envisager un niveau minimum de contributions au HCR, adapté au rôle du Haut Commissariat en tant qu'organisation multilatérale dotée d'un mandat universel pour assurer la protection internationale des réfugiés. Dans ce contexte, j'ai suggéré le chiffre d'un dollar ou d'un euro par citoyen comme un objectif à atteindre d'ici quelques années. En même

temps, j'espère que nos bailleurs de fonds les plus généreux – qui dépassent déjà ce montant – continueront de financer nos activités au niveau actuel.

J'ai également pris un certain nombre d'initiatives pour élargir l'assise financière du HCR, notamment moyennant le renforcement et la professionnalisation des efforts en matière de collecte de fonds dans le secteur privé, la nomination d'un Représentant spécial auprès des membres de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Ligue des États arabes, et en intensifiant nos échanges sur le partenariat avec l'Union européenne et la Commission européenne. Je regrette beaucoup que nous ne puissions pas voir le représentant de l'État assurant la présidence de l'Union européenne, l'Ambassadeur Noïrfalisse, et le représentant de la Commission européenne, l'Ambassadeur Trojan, siéger côte à côte à cette session du Comité exécutif. À mon sens, cet arrangement serait conforme à l'esprit du Traité d'Amsterdam et du Sommet de Tampere.

Je suis conscient que les donateurs limitent souvent leur contribution au HCR en raison de plaintes concernant la qualité de nos programmes. Permettez-moi de dire quelques mots à ce sujet car j'y attache une très grande importance. Je reconnais que dans certains cas nous pouvons améliorer notre efficacité et faire plus avec le même montant. Je suis résolu, de concert avec le Haut Commissaire adjoint et le Haut Commissaire assistant, à tout faire pour y parvenir. Mais dans d'autres cas, nous ne pourrions faire mieux qu'avec des ressources additionnelles. Nous devons mettre au point des mécanismes qui nous permettront d'éviter les déficits budgétaires chroniques et le sous-financement que nous connaissons depuis quelque temps. Ces déficits ont une incidence négative sur la qualité et l'efficacité de notre action et affaiblissent encore l'aptitude du HCR à mobiliser les ressources, ce qui nous entraîne dans un cercle vicieux.

Concernant le budget pour 2001, j'aimerais demander aux donateurs qui ont exprimé leur intention de débloquer des fonds au cours du dernier trimestre de le faire avec générosité et en temps voulu. Il nous faut encore recevoir 100 millions de dollars des États-Unis déjà annoncés, et même avec ce montant, nous enregistrons un déficit d'environ 50 millions de dollars. J'attends de nouvelles contributions pour l'Opération d'urgence en Afghanistan mais ces fonds ne devront pas être alloués aux dépens de programmes dans d'autres régions du monde qui, pour beaucoup d'entre eux, ont déjà été différés.

Pour 2002, les « engagements officieux » que nous avons reçus à ce jour ne nous donnent pas l'entière assurance que le budget proposé sera intégralement couvert. Je suis reconnaissant aux donateurs qui ont déjà annoncé des contributions mais j'aimerais recevoir d'autres engagements. J'espère qu'aucun donateur ne réduira le niveau de ses contributions par rapport à 2000. Au contraire, j'espère que bon nombre d'entre eux augmenteront leurs contributions pour se rapprocher de la barre d'un dollar ou d'un euro par citoyen.

Gouvernance globale de la problématique des réfugiés

Mesdames et Messieurs,

Les réfugiés et les demandeurs d'asile font la une de la presse internationale depuis quelque temps – dans les Balkans, au centre d'accueil de Sangatte en France, sur le navire-cargo norvégien dans le Pacifique Sud et aujourd'hui en Afghanistan. Ce ne sont là que quelques exemples récents qui illustrent la gravité du problème

des réfugiés. Chaque crise a également révélé la nécessité pour le HCR de s'adapter à un environnement politique international en mutation, à un environnement qui, pour être franc, ne change pas pour le mieux.

De nombreuses menaces nous guettent, notamment l'interprétation restrictive de la Convention de 1951, la dégradation de la qualité de l'asile, le coût élevé et la lourde charge de l'accueil des réfugiés – particulièrement dans les situations de réfugiés prolongées où aucune solution n'est en vue – et ce que l'on considère comme l'abus des systèmes d'asile.

C'est sur cette toile de fond que les Consultations mondiales sur la protection internationale ont été lancées l'année dernière. L'objet de ce processus est, d'une part, de chercher à promouvoir la stricte application de la Convention de 1951 et, d'autre part, d'élaborer de nouvelles approches, méthodes et normes pour garantir la fourniture d'une protection internationale et la mise en oeuvre de solutions durables.

La Réunion ministérielle de décembre sera la première réunion jamais organisée des États parties à la Convention de 1951 et constituera un jalon important. Le niveau d'intérêt manifesté par les États a été si élevé que nous avons dû organiser une réunion de deux jours plutôt que d'une journée, comme initialement prévu. Un projet de déclaration a été élaboré qui – bien qu'il n'ait pas force de loi – enverra un message puissant.

Les Consultations mondiales fournissent une occasion unique d'un dialogue ouvert, franc et constructif avec les gouvernements, les ONG, les experts pour les questions de réfugiés et les réfugiés eux-mêmes et contribueront à mettre au point un Agenda pour la protection au cours des années à venir. Des discussions extrêmement intéressantes ont déjà eu lieu sur des problèmes concrets au niveau de la politique générale et des opérations, tels que la séparation des éléments armés, l'enregistrement des réfugiés et les mécanismes de partage de la charge et des responsabilités. Ce processus devrait aboutir à de nouveaux mécanismes d'établissement de normes, de principes directeurs et d'approches politiques. Ensemble, ils donneront une marche à suivre au HCR, aux États, aux ONG et aux autres partenaires de la protection, en fixant des objectifs stratégiques partagés et en recommandant des actions clefs pour les années à venir.

La question qui se pose est celle de savoir si le HCR – tel qu'il existe aujourd'hui au plan juridique – tel qu'il se positionne dans le système des Nations Unies – et tel qu'il est actuellement financé – sera en mesure ou non de relever les défis que poseront demain les situations de réfugiés. Des indices laissent à penser que le HCR n'est pas adéquatement établi comme institution multilatérale capable de faire face aux problèmes que son mandat lui assigne de résoudre. Pour répondre à ces questions complexes, j'ai lancé le processus « HCR 2004 ». Ce processus a pour objet de conceptualiser les moyens de mieux positionner le HCR pour qu'il puisse accomplir le mandat qui lui a été dévolu. Cette étude devrait aboutir à des conclusions au 1er janvier 2004, date à laquelle le renouvellement de notre mandat sera examiné. Dans la conduite de cette opération, je tiendrai compte des résultats des trois plate-formes des Consultations mondiales.

Enfin, permettez-moi d'aborder un sujet qui est dans tous les esprits à l'heure actuelle – la lutte contre le terrorisme international. Comme l'a affirmé le Secrétaire général, aucune population, aucune région et aucune religion ne doit être condamnée du fait des actes inqualifiables d'une poignée d'individus. Nous devons tous nous

garder d'une vague déferlante de xénophobie et d'intolérance. Les réfugiés et les demandeurs d'asile font déjà l'objet d'une méfiance et d'une hostilité inquiétantes dans de nombreux pays et ils sont tout particulièrement vulnérables dans le climat actuel. Nous devons mettre en garde les hommes politiques qui affirment défendre l'intérêt général mais ne font, en fait, qu'exploiter des instincts racistes. La lutte contre la xénophobie doit être pour nous tous une priorité absolue.

Les Afghans sont particulièrement vulnérables. Même avant les actes barbares du 11 septembre, les Afghans constituaient la population réfugiée la plus importante du monde, 4 millions d'entre eux étant dispersés entre l'Iran, le Pakistan et de nombreux autres pays du monde. Une guerre contre le terrorisme ne doit pas devenir une guerre contre les Afghans. Elle ne doit pas devenir non plus une guerre contre l'Islam.

Toutes les solutions aux problèmes de réfugiés – rapatriement librement consenti, intégration sur place et réintégration – ont un dénominateur commun – elles ne peuvent être mises en oeuvre qu'en présence de respect. Le respect des réfugiés qui rentrent chez eux, le respect des réfugiés qui peuvent devenir des atouts dans le développement local, le respect des réfugiés qui viennent de loin et qui peuvent enrichir nos sociétés. Parlons donc de respect. Un respect qui va au-delà de la tolérance. Le respect des personnes, indépendamment de leur origine ethnique, religieuse, sociale ou culturelle.

Chacun porte la responsabilité de garantir le respect de la dignité et de la valeur individuelle des réfugiés. Les hommes politiques et les médias ont un rôle spécial à jouer dans la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance et dans la résistance à opposer aux tentations de faire des réfugiés les boucs émissaires. Ouvrons donc ensemble à la création d'une culture de respect. Les personnes qui relèvent de la compétence du HCR le méritent.

Merci.

Annexe III

Résumé du Président sur le débat général

(Mardi 3 octobre 2001)

Après un demi-siècle d'efforts concertés de la part de la communauté internationale pour régler les problèmes liés aux réfugiés et aux personnes déplacées, le Haut Commissaire a remis en question nos hypothèses concernant la voie à suivre. Au cours de nos débats lors de ces deux jours et demi, nous avons essayé de relever ce défi et d'apporter quelques réponses aux dilemmes auxquels le HCR est confronté. Les délégations ont apporté des idées nouvelles et ont stimulé une réflexion plus large, ce qui nous a permis de considérer les réfugiés sous un angle différent, très souvent novateur.

Face aux grands problèmes d'aujourd'hui – la résurgence du terrorisme international et l'aggravation de la crise en Afghanistan, les situations de réfugiés actuelles, les déficits budgétaires – il est clair que les délégations ont répondu très positivement aux nouvelles approches du Haut Commissaire et aux efforts déployés pour esquisser une vision claire de l'avenir du Haut Commissariat. Ces approches sont consacrées dans des initiatives telles que les Actions 1, 2 et 3, les Consultations mondiales actuelles et le processus « HCR 2004 ».

Les délégations ont déclaré appuyer l'identification des activités essentielles du HCR, la budgétisation fondée sur les résultats, la nécessité d'un financement plus stable, plus prévisible et suffisant, et les efforts pour élargir la base des donateurs. Plusieurs orateurs ont reconnu l'utilité de l'appel du Haut Commissaire pour des « engagements officiels » en indiquant déjà le niveau des contributions pour l'année à venir. Les déclarations de certains donateurs, selon lesquelles ils ouvrent de nouvelles enveloppes financières orientées vers le développement, sont également les bienvenues. En même temps, bon nombre de personnes ont lancé une mise en garde contre la mise en oeuvre de mesures d'économie qui compromettent les services vitaux offerts aux réfugiés. D'autres se sont déclarés être préoccupés de voir que certaines mesures classées comme activités non essentielles pourraient avoir des répercussions néfastes sur les solutions à long terme.

Les délégations ont réitéré leur soutien aux Consultations mondiales sur la protection internationale et au rôle de la Convention de 1951 comme pierre angulaire du régime international de protection. De fait, plusieurs orateurs ont exhorté les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer dès que possible à la Convention de 1951 et/ou au Protocole de 1967. Un appui sans réserve a également été exprimé à l'égard de la prochaine réunion ministérielle des Consultations mondiales et à la déclaration qui émanera de ce processus. Je me félicite de l'annonce selon laquelle de nombreux gouvernements participeront à cette réunion à un haut niveau. Bon nombre de délégations ont également indiqué qu'elles envisageaient avec intérêt l'aboutissement du processus de Consultations mondiales, en particulier la formulation précoce d'un Agenda pour la protection, qui pourrait servir de marche à suivre pour le renforcement du régime international de protection.

Les manifestations de l'engagement à oeuvrer aux côtés du Haut Commissaire en tant que partenaires – États membres, institutions soeurs, organisations

régionales, intergouvernementales et autres – à la recherche de solutions durables, constituent un autre message positif. Je pourrais ajouter ici qu'il a été gratifiant de voir à quel point l'interaction entre le HCR et les ONG a été positive, tant au cours des trois jours de la réunion préparatoire au Comité exécutif que lors des différentes discussions de groupe au cours de la semaine. Les débats qui ont eu lieu ont été très intéressants : ils augurent bien de la coopération future. Nous avons vu que ces partenariats opérationnels peuvent être des véhicules de l'établissement de capacités et utiliser les compétences et les liens locaux pour répondre à certaines des questions les plus préoccupantes auxquelles le HCR est confronté.

Outre l'appui à ces activités, la nécessité pour le HCR d'envisager l'avenir a également été reconnu moyennant l'appui exprimé pour le processus « HCR 2004 ». Comme le Haut Commissaire l'a fait remarquer, cinq décennies après l'établissement de son office, le HCR doit s'adapter aux réalités d'un environnement politique en mutation. Il doit savoir comment se positionner de façon plus efficace pour s'acquitter de son mandat, dans un cadre de gouvernance mondiale de la problématique des réfugiés.

Un certain nombre d'autres thèmes ont également été abordés au cours de notre débat général. Condamnant les événements tragiques du 11 septembre et la résurgence du terrorisme international, les délégations ont demandé une coopération pour lutter contre ce fléau. En même temps, les mises en garde du Haut Commissaire contre les dangers de la xénophobie et de l'intolérance ont été applaudies. Les participants ont appuyé résolument les efforts du HCR pour faire face à la situation en Afghanistan sans, toutefois, laisser sombrer dans l'oubli d'autres situations de réfugiés qui continuent de requérir notre attention.

La sécurité et la sûreté du personnel, ainsi que la protection physique des réfugiés, ont été qualifiées de questions clefs. Certaines délégations ont également souligné la nécessité d'aborder la question de la présence des combattants parmi les populations réfugiées. Ce comité a indiqué son désir d'être plus au fait des situations sur le terrain où opère le personnel humanitaire et où vivent les réfugiés. De fait, comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, nous devons rester conscients des réalités du terrain.

Bon nombre d'intervenants ont exprimé leur inquiétude concernant l'institution de l'asile et les procédures d'asile justes, le lien entre les questions de réfugiés et la migration, et les difficultés de trouver une solution aux flux de migrations mixtes. Répondant aux flux de réfugiés, les délégations ont noté l'importance des approches globales qui reconnaissent le fardeau assumé par les pays hôtes. En outre, bon nombre d'orateurs ont demandé le renforcement des mécanismes de réponse d'urgence, la nécessité d'approches globales pour s'attaquer aux causes profondes, le lien entre l'assistance humanitaire et le développement, l'avantage d'inclure les questions de réfugiés dans la planification du développement, l'importance de l'édification de capacités nationales, la nécessité de promouvoir la solidarité internationale et le partage de la charge et des responsabilités, et les bienfaits de la coopération régionale et sous-régionale comme l'illustrent les déclarations de la présidence de l'Union européenne, de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation de l'unité africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, entre autres, qui pourraient inspirer cette coopération dans d'autres régions.

J'ai été particulièrement heureux d'entendre plusieurs délégations et un certain nombre de nos orateurs se faire l'écho d'un thème que le Haut Commissaire et moi-même avons abordé lors de nos déclarations liminaires concernant la participation directe des réfugiés à la recherche de solutions durables, en particulier le rapatriement ou l'intégration durable. De nombreux orateurs ont affirmé l'importance de permettre aux réfugiés de recouvrer leur dignité en reconnaissant leur potentiel pour les communautés d'accueil, et en ayant pour eux le respect qu'ils méritent. Si nous pouvons transposer cette attitude sur le terrain, nous aurons fait un grand pas vers la résolution des grands problèmes de l'avenir. Si nous y parvenons, nous nous rapprocherons un peu plus de ce qu'une délégation a décrit comme la signification profonde de la Conférence de Durban – la nécessité de trouver « le moyen de surmonter les divisions de la culture, de la civilisation et même de la religion, afin de créer la famille unie de l'humanité ».

01-59969 (F) 241001 011101

